



## Délibération 2025.03.02

Délibération affichée  
et exécutoire le :  
08/04/25

Le 25 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

**Présents** : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

**Pouvoirs** : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

### Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024 : budget annexe ferme de la Chesnaye

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public ont fusionné au sein d'un même document, le Compte Financier Unique qui remplit les mêmes conditions de reddition des comptes.

Le CFU est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante après visa du comptable assignataire et du comptable supérieur. Ce processus de validation préalable garantit la parité des valeurs entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public.

Sa mise en place vise à :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le compte financier 2024 du budget de la ferme de La Chesnaye se détaille comme suit étant rappelé que la Chesnaye est assujettie à la TVA et que les montants indiqués sont des montants hors taxes :

|                                     |          | Crédits ouverts | Montant réalisés |
|-------------------------------------|----------|-----------------|------------------|
| Fonctionnement                      | Recettes | 86 000,00 €     | 50 653,00 €      |
|                                     | Dépenses | 86 000,00 €     | 60 334,40 €      |
| Résultat de fonctionnement          |          |                 | - 9 681,40 €     |
| Investissement                      | Recettes |                 | 0 €              |
|                                     | Dépenses |                 | 0 €              |
| Résultat d'investissement           |          |                 | 0 €              |
| Total résultat brut de l'exercice   |          |                 | - 9 681,40 €     |
| Reprise résultat exercice antérieur |          |                 | 28 017,10 €      |
| Résultat clôture global             |          |                 | 18 335,70 €      |
| Solde des restes à réaliser         |          |                 | 0 €              |

Sans discussion, après le retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de M. Jean-Michel CHABENAT, le conseil municipal, à 14 voix pour et 3 abstentions, adopte le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye.

Le Maire,  
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,  
PERRICHON Didier